

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA SCIENCE DE LA RA

UNIVERSITÉ NATIONALE D'ARCHITECTURE ET DE CONSTRUCTION
D'ARMÉNIE



EREVAN 2015

TABLE DES MATIÈRES

PAROLE DU RECTEUR	3
BREF APERÇU HISTORIQUE	5
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'UNIVERSITÉ NATIONALE D'ARCHITECTURE ET DE CONSTRUCTION D'ARMÉNIE	5
DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS	11
ANNEXE AU PROCESSUS DE BOLOGNE	17
APERÇU DU SYSTÈME DE CRÉDIT ET IDÉES CLÉS	18
ORGANISATION DES STAGES	19
CONSEIL ÉTUDIANT	22
MÉDIA ÉTUDIANT	22
CONSEIL DES JEUNES CHERCHEURS	23
CENTRE DE CARRIÈRE	24

PAROLE DU RECTEUR



Gagik Chaghabeq Galstyan, recteur de l'Université Nationale d'Architecture et de Construction d'Arménie, docteur en sciences techniques, professeur

Chers amis, je salue votre décision d'avoir choisi l'Université Nationale d'Architecture et de Construction d'Arménie comme institution d'enseignement supérieur préférée. Dans les conditions actuelles des services d'enseignement et de la haute concurrence, votre choix confirme encore une fois la bonne réputation de notre Université dans la formation des spécialistes de haute qualité.

L'Université Nationale d'Architecture et de Construction d'Arménie en continuant ses bonnes traditions de l'enseignement universitaire, a fixé un haut point du développement cherchant à correspondre aux normes d'enseignement européen. L'Université réalise une politique de coopération internationale très efficace, l'enseignement est organisé en arménien, russe, anglais et français, les diplômes délivrés sont reconnus de la part des pays étrangers, celui d'architecte est officiellement reconnu équivalent au diplôme français. Avec École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon a été signée une convention de coopération concernant la direction des cotutelles, l'organisation de la soutenance et la reconnaissance réciproque des degrés scientifiques délivrés.

L'Université a passé l'accréditation de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES français) recevant une évaluation positive.

Nos démarches visant à améliorer la qualité des services éducatifs comprennent de différentes étapes et directions de l'enseignement de haute qualité jusqu'à la création d'un environnement confortable et amélioré. Les travaux de réparation et d'amélioration sont toujours poursuivis et nous avons

déjà une cour de l'université accueillante, des salles équipées d'ordinateurs et de technique nécessaire dont le nombre s'agrandit de jour en jour. L'accès à l'Internet est partout à l'Université, des centres et petits bureaux sont ouverts dans le cadre de différentes coopérations.

Chers amis, je vous assure qu'ensemble nous aurons de nouvelles réussites et dans ce cadre je mis en évidence la coopération. Nos objectifs sont visés au bénéfice de nos étudiants, et j'espère la compréhension mutuelle et des efforts réciproques. Soyez sûrs que toutes vos initiatives positives seront soutenues par la direction de l'Université.

BREF APERÇU HISTORIQUE

Octobre 1921 – A l'Université populaire d'Erevan a été créée la Faculté technique par les spécialités de génie architectural et de génie hydrotechnique.

Juillet 1930– A été fondé l'institut de Construction ayant les départements d'architecture et de construction, de hydrotechnique et de chimie.

Mars 1933 – A été formé l'institut Polytechnique d'Erevan avec les Facultés de construction et de chimie et technologie.

Juin 1989 – Sur la base des Facultés d'architecture et de construction, de génie et de construction a été formé l'Institut d'Architecture et de Construction d'Erevan.

Juillet 2000 – l'Institut d'Architecture et de Construction d'Erevan a été rebaptisé en Université d'architecture et de construction d'État d'Erevan.

Janvier 2014 - Université d'Architecture et de Construction d'Etat d'Erevan a été renommée en Fondation "Université Nationale d'Architecture et de Construction d'Arménie".

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'UNIVERSITÉ NATIONALE D'ARCHITECTURE ET DE CONSTRUCTION D'ARMÉNIE (UNACA)

L'Université Nationale d'Architecture et de Construction d'Arménie (Université) est une institution complexe qui réalise l'éducation, la recherche, les

travaux de conception et d'expertise et rend d'autres service dans les domaines de:

- architecture,
- construction,
- économie urbaine et écologie,
- design et tourisme,
- gestion et technologie.

A l'année scolaire 2008-2009 l'Université a passé au système de l'éducation à trois niveaux qui propose les programmes de baccalauréat, de master et postuniversitaire en conséquence par la durée de quatre, deux ou trois ans.

Actuellement à l'Université étudient 3564 étudiants, dont 319 sont des étrangers.

A l'Université enseignent des spécialistes de haute qualification:

- 3 académiciens de l'ANS de la RA,
- 52 professeurs,
- 132 professeurs agrégés:

A L'UNIVERSITÉ FONCTIONNENT LES FACULTÉS ET SPECIALITÉS SUIVANTES

1. FACULTÉ D'ARCHITECTURE

Architecture et design



2. FACULTÉ DE CONSTRUCTION



- ❖ Construction, Industrie des matériaux et des structures de construction
- ❖ Construction et exploitation des systèmes d'eau
- ❖ Construction, gestion et exploitation des voies de transport
- ❖ Conception des bâtiments
- ❖ Cadastre et géodésie appliquée

3. FACULTÉ D'ÉCONOMIE URBAINE ET D'ÉCOLOGIE

- ❖ Économie Urbaine et Approvisionnement en Chauffage et en Gaz
- ❖ Expertise de l'immobilier et Gestion
- ❖ Sécurité dans des situations d'urgence
- ❖ Véhicules de construction et Gestion du trafic
- ❖ Expertise écologique
- ❖ Protection de l'environnement et Utilisation efficace des ressources naturelles
- ❖ Études de traduction (traduction technique) anglais – arménien
- ❖ Études de traduction (traduction technique) russe – arménien



4. FACULTE DE DESIGN ET DE TOURISME

- ❖ Design
- ❖ Beaux-arts
- ❖ Service
- ❖ Conception artistique informatique



5. FACULTÉ DE GESTION ET DE TECHNOLOGIE



- ❖ **Chaire d'Informatique, de Génie Informatique**
- ❖ **Systemes d'Information de Gestion**
- ❖ **Economie et Gestion des Entreprises (dans le domaine de la construction)**
- ❖ **Economie et Gestion des Entreprises (dans le domaine de l'économie urbaine et des services municipaux et communaux)**
- ❖ **Economie et Gestion des Entreprises (dans le domaine du transport)**
- ❖ **Economie de l'utilisation des Ressources Naturelles**
- ❖ **Comptabilité (dans le domaine de construction)**

DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS

Les droits et responsabilités des étudiants sont rédigés aux règles de discipline interne des étudiants de la Fondation «Université Nationale d'Architecture et de Construction d'Arménie».

Voici une brève description des dispositions les plus importantes.

1. L'étudiant de l'Université a le droit de :

- Participer à la formation du contenu correspondant aux cours et à la spécialité estimant les normes d'Etat de l'Enseignement Supérieur et le programme de son département d'enseignement,
- à sa seule discrétion, en fonction de ses inclinations, ses préférences et ses besoins, choisir sa profession et la spécialisation, la forme de formation,

l'un des secteurs professionnels de l'Université, obtenir des services éducatifs payés, s'occuper de la recherche scientifique, selon l'ordre défini interrompre ou continuer ses études à tout niveau d'éducation,

- en plus des cours obligatoires de sa profession choisie, participer à n'importe quelle formation payée ou gratuite, si cette dernière est organisée par l'initiative de l'Université et enseignée aux départements éducatifs, suivre n'importe quelle conférence organisée à l'Université,
- par l'ordre défini à l'Université changer de spécialité, de faculté, d'université, y compris les institutions d'enseignement supérieur étrangères,
- participer à la gouvernance de l'Université, aux activités estudiantines et de recherche, aux conférences, séminaires, concours, olympiades et autres événements interuniversitaires et extra-universitaires,
- soumettre des propositions au cours de la préparation de l'agenda des examens et épreuves,
- exprimer librement ses opinions et croyances, protester les décisions des instances dirigeantes de l'Université, les ordres et instructions de la direction selon le règlement défini par la législation de la République d'Arménie,
- être impliqué aux organismes gouvernementaux de l'Université et de ses départements,
- participer au processus d'assurance de la qualité de la formation et évaluer l'efficacité du personnel enseignant,
- s'unir aux organisations sociales étudiantes, (Conseil Étudiant, Conseil des jeunes chercheurs et d'autres), participer à leurs activités,
- selon l'ordre et la mesure défini recevoir des bourses d'État ou nominales accordées de la part des individus physiques ou juridiques, des subventions ainsi que des prêts étudiants,
- accomplir d'autres droits définis par la législation de la République d'Arménie et le règlement de l'Université.

1. L'étudiant de l'Université doit :

- Participer aux cours. Dans les termes définis accomplir ses devoirs : les exigences de formation, les fonctions et autres devoirs définis par le calendrier du programme de l'enseignement, des études et du processus d'apprentissage et d'autres tâches associées,
- acquérir et maîtriser les connaissances, compétences et aptitudes relatives aux normes d'Etat de l'éducation nécessaires pour un future spécialiste de haute qualification.

- **L'étudiant de l'Université doit maintenir les règles de conduite suivantes :**
- Par sa conduite et le progrès enregistré au cours de ses études contribuer au renforcement de la réputation de l'Université,
- ne pas déranger le processus normal des cours. Pendant les cours et récréations ne pas faire de bruit aux couloirs de l'Université, laisser libre les cages d'escalier et les entrées, ne pas défendre la circulation des personnes, la sortie et l'entrée,
- suivre de bonne foi les règles de la législation de la République d'Arménie, du règlement de l'Université et les exigences de ces ordres, ainsi que les décisions du Conseil de Tutelle, du Conseil Scientifique, les décisions et instructions du Recteur de l'Université.

2. Encouragement de l'étudiant

- L'Université encourage les apprenants disciplinés ayant de hautes réussites académiques et une participation efficace aux activités sociales,
- pour les hautes réussites académiques, la participation efficace aux cours, aux travaux de recherche et sociaux, l'estime des règles de la coexistence, sa conduite exemplaire, les initiatives et activités créatives sont définis les types d'encouragement suivants:
 - Expression de gratitude,
 - récompenses en argent unique,

- diplôme d'honneur,
- souvenir

- Le type d'encouragement de l'apprenant décide le recteur par la présentation du doyen et Conseil Étudiant et réalise un ordre,
- L'ordre sur le type d'encouragement de l'apprenant est publié sur le site de l'Université.

3. Les cours universitaires sont menées de la manière prescrite selon les plans de formation approuvés et le calendrier du processus d'enseignant.

4. Le calendrier de formation doit être composé pour le semestre et affiché au plus tard avant 5 jours ouvrables.

5. Pour mener des cours pratiques aux salles d'études et aux laboratoires chaque courant est divisé en groupe académique et en sous-groupes.

6. Dans chaque groupe académique par les camarades de classe est choisi le chef de groupe parmi les étudiants les plus disciplinés et académiquement avancés. Le chef de groupe se conforme au doyen de la Faculté, présente tous ses ordres et instructions à son groupe :

Les responsabilités du chef de groupe:

- Mener les feuilles de présence individuelle des étudiants par l'instruction de l'enseignant,
- En cas de l'absence ou du retard des étudiants présenter des rapports quotidiens au doyen de la Faculté indiquant la raison du retard,
- Informer les élèves sur les changements d'horaire,
- Informer le doyen de la Faculté en cas des conférences incompatibles avec le plan du programme d'enseignement.

7. Pour chaque groupe académique est mené un journal universitaire, qui est gardé au doyenné de la Faculté et chaque jour, avant les cours le journal est transmis à l'enseignant, où le chef de groupe, sous la supervision de l'enseignant, prend des notes sur la présence des étudiants. L'enseignant prend des notes sur l'activité des étudiants pendant des cours pratiques, fixe les notes et met sa signature.

8. Aux bâtiments universitaires sont interdites les discussions à haute voix, le bruit, l'utilisation des portables et des appareils électroniques pendant les cours. Il est strictement interdit de fumer, consommer de l'alcool.

9. La responsabilité financière de l'apprenant :

- L'apprenant peut engager la responsabilité matérielle en cas des dommages portés à la propriété de l'Université. Pour l'apprenant mineur la responsabilité matérielle porte son représentant légal. Les types de la responsabilité matérielle sont les suivants :
- compensation du dommage porté,
- fourniture de la propriété de même type et de la même qualité,
- réparation des biens endommagés,
- une compensation monétaire.

ANNEXE DU PROCESSUS DE BOLOGNE

Pour la création d'un espace européen unique de l'enseignement supérieur, le 19 Juin 1999 par 29 pays européens a été adoptée la Déclaration de Bologne. Le processus de Bologne a été initié.

Les directions du processus de Bologne sont:

- Reconnaissance des degrés académiques (adoption du système des degrés lisible et cohérent),
- adoption des trois degrés d'enseignement supérieur (Baccalauréat, Master, Etudes de troisième cycle)
- adoption du système des crédits,
- assurance de la mobilité des étudiants, du personnel académique et administratif,
- adoption des normes européennes pour la formation des spécialistes dans le domaine de l'assurance qualité,
- promotion des normes européennes dans l'enseignement supérieur,
- importance de l'apprentissage continu,
- implication des universités et des étudiants,
- promotion de l'attractivité de l'enseignement supérieur européen,
- corrélation de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de l'Espace européen de la recherche (EER).

En rejoignant le processus de Bologne, l'Arménie a accompli des mesures spécifiques pour mettre en œuvre l'intégration à l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Aux trois niveaux de l'éducation de l'UNACA a été introduit le système européen de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS), les programmes d'études de toutes les professions ont été formés sur la base du système de crédit (les cours sont présentés par des modules de formation pour lesquels sont fixés des valeurs de crédit respectives).

APERÇU DU SYSTÈME DE CRÉDIT ET IDÉES DE BASE

Le système de crédit est un système de l'organisation du processus d'apprentissage, de comptabilité, d'accumulation et de transfert des résultats d'apprentissage par le biais des crédits académiques où la qualification correspondante est délivrée en conformité avec le contenu du programme prévu et l'accumulation du total des crédits nécessaires.

Le crédit est unité de mesure conventionnelle de la charge de travail académique ayant pour objectif le requis des résultats prévus de l'éducation. Le crédit mesure seulement la charge académique de l'étudiant et ne comprend pas la maîtrise de la qualité de tel ou tel composant du programme éducatif, son niveau ou le degré de complexité etc. L'étudiant gagne le nombre des crédits correspondant après avoir passé avec succès le module éducatif.

Le système européen d'accumulation et de transfert des crédits (SEAT) est un système paneuropéen homogène de crédit qui reflète la charge académique de l'étudiant pour une année académique de 60 crédits universitaires. Il est conçu afin de rendre facile l'appréciation, la reconnaissance officielle des résultats scolaires des étudiants dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur et le transfert d'une institution de l'enseignement supérieur à un autre.

En cas de l'organisation du processus d'apprentissage est clairement défini le nombre minimal des crédits, le contenu des cursus et d'autres composants exigés pour la qualification. Sont aussi définis les listes des cours obligatoires et optionnels, les crédits accordés à ces cours, la durée minimale ou maximale du cycle de l'apprentissage etc. Conformément à la procédure établie par l'Université en termes de programme les étudiants eux-mêmes décident quand, dans quel délai et par quel contenu accumuler le nombre minimal exigé pour la qualification après quoi ils peuvent demander les qualifications pertinentes.

ORGANISATION DES STAGES

La durée et le contenu du stage sont définis par les normes éducatives d'Etat correspondantes et les programmes d'études universitaires. L'organisation du stage vise à l'activité professionnelle des étudiants, à l'augmentation constante et poursuivie de la qualification. L'Université propose les types de stage suivants :

- éducatif,
- industriel,
- de pré-diplôme

L'organisation du stage est réalisée de la manière suivante :

La portée et le contenu de toutes les phases du stage sont définis par le programme du stage élaboré à la Chaire concernée et approuvée par le recteur de l'université.

- Le stage éducatif peut être tenu aux organisations, ainsi qu'aux départements de l'Université.
- Le stage à l'organisation est effectué conformément à l'accord signé entre les deux parties en vertu duquel l'organisation s'engage à organiser le stage des étudiants sur place.
- Les étudiants ayant signé des contrats avec les futurs employeurs passent leurs stages industriels et de pré-diplôme à ces organisations.
- Les stages éducatifs et industriels peuvent être mises en œuvre en cycle continu, et aussi à la suite de la formation théorique selon les jours et les semaines, si le lien entre le contenu du stage et la formation théorique est supporté.
- L'organisation crée les conditions nécessaires et soutient les étudiants de l'Université pour l'organisation complète du processus de stage éducatif, industriel et de pré-diplôme. Les étudiants et les enseignants sont autorisés d'utiliser l'équipement du laboratoire, de la bibliothèque, des documents techniques de l'entreprise afin de réaliser leurs tâches individuelles et le programme du stage complètement.

- Les dates du stage sont définies par l'Université en conformité avec le programme d'études.
- Le programme du stage est établi en tenant compte les capacités théoriques de l'étudiant et les possibilités des bases éducatives et industrielles.
- Au résultat de stage, à la fin de la période prescrite, l'étudiant doit présenter le compte-rendu au directeur nommé de la part de l'Université.
- La note de stage est égale à la note de l'évaluation de la formation théorique et elle est tenue en compte pendant le résumé des résultats globaux de l'apprentissage.
- Si l'étudiant n'a pas accompli le programme de stage, ayant de bonnes raisons, peut le faire aux heures libres, après avoir reçu la décision de l'administration de l'Université. Les étudiants ayant manqué le programme de stage sans excuse raisonnable sont considérés comme des étudiants ayant des dettes académiques et retirés de l'Université conformément à la loi.
- Comme directeur de stage de la part de l'Université sont nommés les enseignants avec de l'expérience, des connaissances sur la production. De la part de l'organisation sont nommés des spécialistes qualifiés. Comme chefs de stage de production et de pré- diplôme sont nommés les enseignants des Chaires correspondantes.
- Les dépenses pour les excursions de stage conçues comme des frais de l'organisation du stage sont réalisées par le budget de l'Université.

CONSEIL ÉTUDIANT

Le Conseil Étudiant de l'Université est une structure autogouvernée, qui s'occupe des problèmes des étudiants et dont le fonctionnement est défini par la législation de la RA et la charte de l'Université. Les objectifs du Conseil Étudiant sont :

- défense des intérêts et droits des étudiants,
- éducation militaire et patriotique,

- activités dans les domaines de l'éducation et de la science,
- organisation du loisir des étudiants,
- organisation des activités sportives,
- fourniture de différentes informations aux étudiants.

Les activités du Conseil Étudiant sont financées par le budget de l'UNACA approuvé pour cette année académique et d'autres sources.

MÉDIA ÉTUDIANT

Les sources média des étudiants de l'Université sont le site *web de l'Université* (www.nuaca.am), *page Facebook du Conseil Étudiant*, la revue « Ingénieur ».

CONSEIL DES JEUNES CHERCHEURS

A l'Université fonctionne le Conseil des jeunes chercheurs, dont les objectifs et tâches sont:

- soutenir le processus de la recherche et de l'investissement des étudiants, jeunes spécialistes, chercheurs,
- réunir les jeunes chercheurs, enseignants, scientifiques, doctorants, post-doctorants, étudiants pour la mise en œuvre complète du potentiel créatif,
- créer un environnement favorable pour les jeunes scientifiques et spécialistes,
- propager les valeurs scientifiques parmi les jeunes, organiser des activités d'échange de l'expérience scientifique,
- assurer l'adhésion et la collaboration entre les organisations internationales scientifiques et de jeunesse.

CENTRE DE CARRIÈRE

A l'Université fonctionne le Centre de Carrière, qui est une structure autogouvernée. L'objectif principal du centre est de contribuer à la décision des problèmes de l'amélioration de la qualité, à la compétitivité des étudiants et

diplômés au marché du travail, au renforcement et au développement de la coopération constante entre les diplômés et l'Université.

Les fonctions du Centre sont :

- créer une plateforme de coopération entre l'Université et le marché du travail, mettre en œuvre de différents formats de communication,
- créer une base de données électronique des diplômés,
- contribuer à l'orientation professionnelle des candidats à l'inscription,
- faire la valorisation du marché de travail,
- aider dans le processus d'amélioration des spécialités proposées par l'université, en fonction des priorités régionales,
- promouvoir d'une manière créative la réalisation des activités et programmes conjoints entre l'Université et le marché du travail.